

Annexe 2 - Calendrier prévisionnel des opérations de recrutement – rentrée scolaire 2023

Nature des opérations	Calendrier
Transmission des formulaires de candidatures par la voie hiérarchique au rectorat de l'académie concernée, aux services de la DGRH (B2-2) et à la direction nationale de l'UNSS, accompagnés d'un curriculum vitae et de toutes pièces attestant les qualifications et compétences.	Avant le 30 novembre 2022 minuit heure de métropole
Procédure de recrutement, auditions des candidats et transmission par les recteurs d'une liste des candidats sélectionnés et susceptibles d'être retenues à la direction nationale de l'UNSS ainsi qu'aux services de la DGRH (B2-2).	Avant le 6 mars 2023
Les services de la DGRH (B2-2) informent les recteurs du nom du candidat retenu.	Au plus tard à la fin du mois de mars 2023
Les services de la DGRH (B2-2) rendent compte à l'ensemble des candidats auditionnés des suites réservées à leur candidature.	Au plus tard à la fin du mois de mars 2023